



**FONDATION
DES FEMMES**

QUI PROTÈGERA LES FEMMES ?

Les associations féministes
face au désengagement de l'État

BAROMÈTRE

DES ASSOCIATIONS

FÉMINISTES 2026



**FONDATION
DES FEMMES**

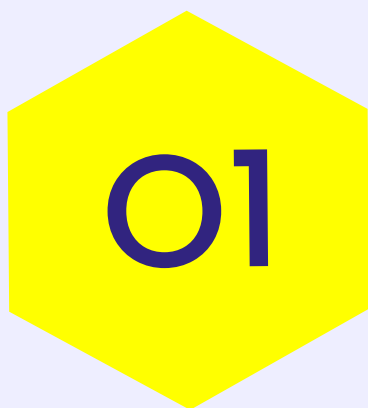
IL RESSORT DE LA DEUXIÈME ÉDITION DE NOTRE BAROMÈTRE DES ASSOCIATIONS FÉMINISTES QUE **LA SITUATION CONTINUE DE SE DÉGRADER.**

La crise s'installe sous l'effet direct des choix budgétaires nationaux et locaux alors que les demandes d'accompagnement des femmes et enfants augmentent de façon conséquente depuis 10 ans.

Depuis sa création il y a 10 ans, la Fondation des Femmes documente les réalités des associations féministes de terrain, en particulier sur la lutte contre les violences faites aux femmes. Le sous-financement des associations n'est pas un phénomène nouveau. Il est même à l'origine de la création de la Fondation des Femmes il y a 10 ans. Mais alors que la situation stagnait, elle s'aggrave nettement depuis 2024.

120 associations dont 88 accompagnent un public femme et / ou enfants ont répondu à notre enquête en 2026 et témoignent du sous-financement du cœur de leur action : écoute, accueil et accompagnement des femmes, actions de prévention et sensibilisation. La conséquence est directe et dramatique pour les femmes : **43% des associations répondantes sont contraintes de refuser des bénéficiaires.**

Dans son projet de loi de finances 2027 et ses déclarations publiques, le Gouvernement affirme que le soutien aux associations luttant contre les violences sexistes et sexuelles sera conforté mais les chiffres disent l'inverse. L'analyse des budgets précédents consacrés à l'égalité révèle par ailleurs une tendance structurelle à sous-estimer les fonds dédiés à l'aide universelle d'urgence, dont les associations paient directement les conséquences à travers au mieux des retards de paiement et au pire des subventions en recul. **Alors que le projet de loi de finance 2027 s'apprête à être discuté, la Fondation des Femmes appelle le gouvernement à réviser sa copie et à des financements publics ambitieux et pérennes pour le secteur.**



LES BESOINS DES ASSOCIATIONS EN CONSTANTE AUGMENTATION DEPUIS 2016

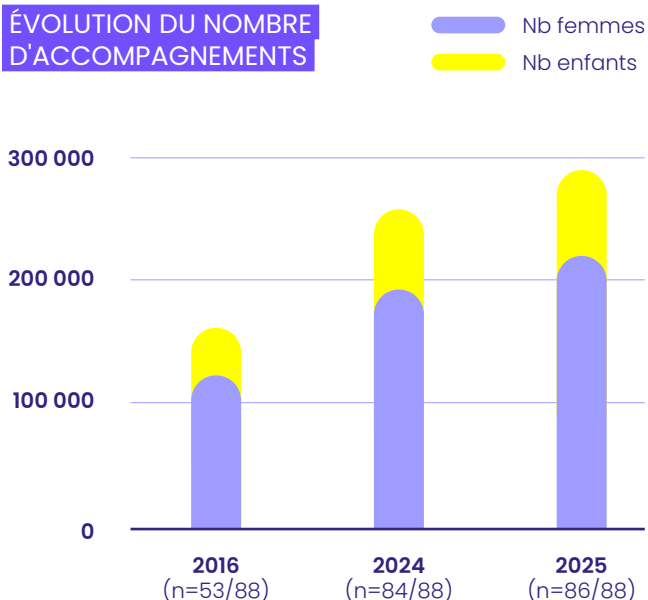
LE SECTEUR S'EST ORGANISÉ POUR RÉPONDRE AUX BESOINS MAIS EST À BOUT DE SOUFFLE

Depuis #MeToo (2017), la demande d'accompagnement adressée aux associations féministes n'a cessé de croître. En 2025, les 88 associations accompagnatrices répondantes ont à elles seules accompagné près de 290 000 personnes (219 059 femmes et 70 206 enfants) victimes de violences, en situation de vulnérabilité ou en quête d'accès au droit. Cet échantillon représentant 10% de la base associative de la Fondation des Femmes, on peut postuler que cette tendance se retrouve plus largement.

Entre 2016 et 2025, le nombre de femmes et d'enfants accompagnés par les associations interrogées a presque doublé.

Une partie de cette hausse vient des structures déjà actives en 2016, dont les prises en charge ont augmenté de 33% sur la période ; l'autre partie s'explique par la création de nouvelles associations, qui s'accélère nettement à partir de 2020, afin de répondre à un besoin d'accompagnement grandissant.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACCOMPAGNEMENTS



Ainsi, s'agissant des réseaux historiques, celui des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) – l'un des réseaux les plus anciens et les plus implantés – a vu le nombre de femmes victimes de violences accompagnées augmenter de 26% en cinq ans¹. En 2025, cela représente **58 000 femmes** victimes de violences accueillies dans 2 480 permanences réparties sur tout le territoire.

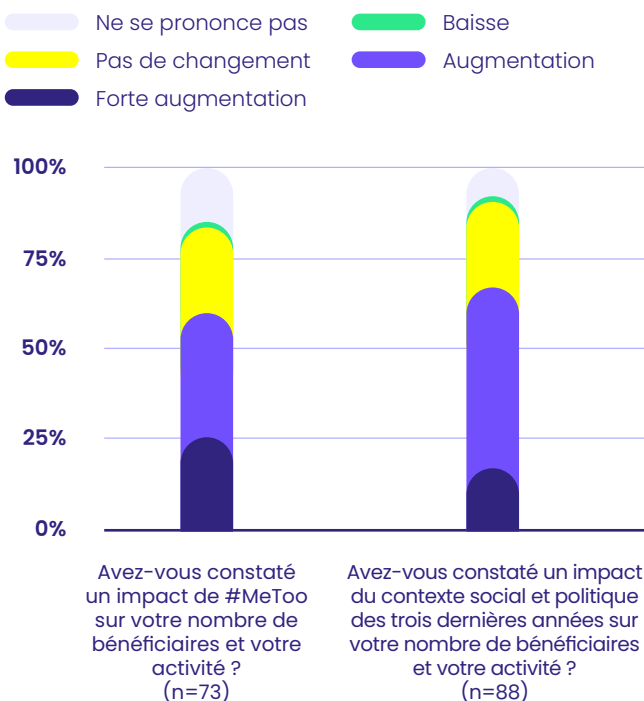
En parallèle, cette augmentation de la prise en charge s'explique par la forte croissance du nombre d'associations créées ces dernières années : la création de la première maison des femmes #Restart² à Saint-Denis en 2016 a permis d'accompagner 2 045 femmes cette année-là. Il en existe aujourd'hui 31, et plus de 17 000 femmes accompagnées en 2025.

Ce développement du secteur associatif d'accompagnement est lié à la hausse des besoins, cohérent avec l'augmentation continue des violences déclarées observée au niveau national. **Ainsi, s'agissant des violences au sein du couple**, en 2016, 225 000 femmes âgées de 18 à 75 ans déclarent avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex-conjoint sur une année. En 2023, ce chiffre est de 376 000 femmes d'après la dernière enquête de victimation SSMSI, soit une augmentation de 19%³. À ce jour, aucune donnée plus récente n'a été publiée par l'État sur ce point.

Pour les violences sexuelles, entre 2016 et 2025, le nombre de victimes enregistrées par les services de sécurité a été multiplié par 2,6 passant de 51 900 en 2016 à 132 300 en 2025⁴. 58% des victimes étaient mineures au moment des faits. Or, toutes les victimes ne s'enregistrent pas auprès des services de sécurité. Le nombre de femmes âgées de 18 ans et plus qui, en 2023, ont été victimes de viol, tentatives de viol et/ou agression sexuelle est estimé à 277 000 femmes. Il s'agit d'une estimation minimale basée sur l'enquête déclarative « Vécu et ressenti en matière de sécurité » (VSR) effectuée en 2024⁵.

Entre 2024 et 2025, la hausse du nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées est de 8%, dans la moyenne des années précédentes (11% en moyenne sur les 10 ans). Les associations interrogées témoignent parallèlement d'une **augmentation moyenne de 10% de file active** entre 2024 et 2025 (de 258 717 femmes et enfants en 2024 à 289 625 en 2025), ce qui montre qu'elles sont directement confrontées à l'augmentation des plaintes.

IMPACT DU CONTEXTE SOCIAL ET POLITIQUE SUR L'ACTIVITÉ



Note : sur la question relative à #MeToo, 15 associations accompagnatrices n'existaient pas encore à cette période et ont été exclues du calcul (base n=73 sur 88 associations accompagnatrices).

Les résultats de notre baromètre montrent que cette hausse se répercute directement sur les associations accompagnatrices interrogées :

près de deux tiers d'entre elles constatent une augmentation de leur activité depuis #MeToo ;

sur les trois dernières années, le contexte social et politique a impacté 67% d'entre elles avec une augmentation de leur nombre de bénéficiaires et de leur activité.

¹ Face aux violences sexistes et sexuelles, les associations manquent toujours de moyens : FNCIDFF, juin 2026

² Rattachées à un hôpital, les maisons des femmes sont des lieux de soin pluridisciplinaire où le personnel est formé aux violences

³ Les violences sexistes et sexuelles en France en 2024, Observatoire national des violences faites aux femmes, lettre n°25.

⁴ Victimes de violences physiques et sexuelles enregistrées : en hausse en 2025, en particulier pour les violences physiques envers les mineurs, SSMSI 2026, Ministère de l'Intérieur

⁵ Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, n° 25, novembre 2024.

Les associations sont une valeur refuge pour les victimes : en 2026 86% des français.e.s font confiance aux associations d'aide aux victimes pour bien prendre en compte les victimes et agir justement⁶

Des chiffres confirmés par l'enquête Destin Commun datant d'octobre 2026 où 83% des interrogé.e.s indiquent faire confiance aux associations de défense des droits des femmes⁷.

UN CONTEXTE SOCIAL QUI COMPLEXIFIE LES ACCOMPAGNEMENTS

Les associations notent que le contexte social n'alimente pas seulement la hausse des demandes, il complexifie aussi les situations rencontrées, avec des parcours de sortie des violences qui s'allongent.

“

— Le CIDFF du Luneville en témoigne :

Le contexte social pèse également sur les situations rencontrées : précarité économique, difficultés d'accès au logement, isolement, problématiques de mobilité ou encore complexification des démarches. Ces difficultés peuvent renforcer la vulnérabilité des femmes victimes de violences et rendre les parcours de sortie plus longs et plus complexes.

”

Les femmes représentent 55% des ménages pauvres et 57% des bénéficiaires du revenu social d'activité⁹. En cause, un système inégalitaire pour les femmes lié à une plus forte dépendance économique au sein du couple et une plus forte précarité dans le logement, la santé et l'emploi notamment en cas de séparation. Dans les cas de violences conjugales, les violences économiques – comme l'interdiction d'exercer un emploi, le contrôle des moyens de paiement ou du compte bancaire, le non-versement des pensions alimentaires¹⁰ ou la contraction de dettes

A l'inverse, la confiance envers les pouvoirs publics chute : **le Gouvernement ne recueille plus que 29% de confiance** (-5 points par rapport à 2025), la Police chute à 52% (-8 points) et la Justice descend à 44% (-2 points)⁸.

– se poursuivent pendant et après la relation. En conséquence, les démarches d'accompagnement s'allongent et les procédures se complexifient.

En quelques années, le nombre de femmes sans domicile a doublé pour atteindre 120 000 en 2024, selon la Délégation aux droits des femmes du Sénat. Chaque soir, près de 3 000 femmes et autant d'enfants dorment dans la rue, parmi lesquelles des femmes migrantes, des femmes ayant perdu leur logement ou victimes de violences, qui attendent souvent des semaines voire des mois avant d'être hébergées. La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) alertait en 2024 sur la hausse des demandes non pourvues au 115¹¹ : entre avril 2021 et mars 2024, le nombre de mères isolées sans solution d'hébergement a triplé (de 291 à 891) et celui des femmes seules a été multiplié par 2,5 (de 181 à 491)¹².

L'ensemble de ces chiffres traduisent l'absence de réponse structurelle à la question des violences faites aux femmes en France et la non prise en compte de l'explosion des faits rapportés depuis le mouvement #MeToo.

⁶ État des lieux et perceptions de la lutte contre les violences faites aux femmes en France, baromètre Fondation des Femmes x Omnicom Media, février 2026

⁷ Pays d'associations, des maillons démocratiques sous tension, octobre 2026.

⁸ Fondation des Femmes x Omnicom Media

⁹ État des lieux du sexisme 2024, Haut Conseil à l'Égalité

¹⁰ Une des formes les plus fréquentes de violences économiques est le non paiement des pensions alimentaires, pour 95% des associations du réseau de la FNSF – Recherche Action Les violences économiques, Fédération Nationale Solidarité Femmes 2025

¹¹ Femmes et sans abris, quelles réalités : volet 1, FAS, novembre 2024

¹² FAS pour la délégation aux droits des femmes du Sénat, 2024

02

DES FEMMES ET DES ENFANTS LAISSÉS SANS RÉPONSE, UN ACCUEIL DÉGRADÉ

Chaque jour en France, de plus en plus de femmes et d'enfants poussent la porte des associations féministes pour y trouver une écoute professionnelle, un accompagnement adapté et un accès à leurs droits.

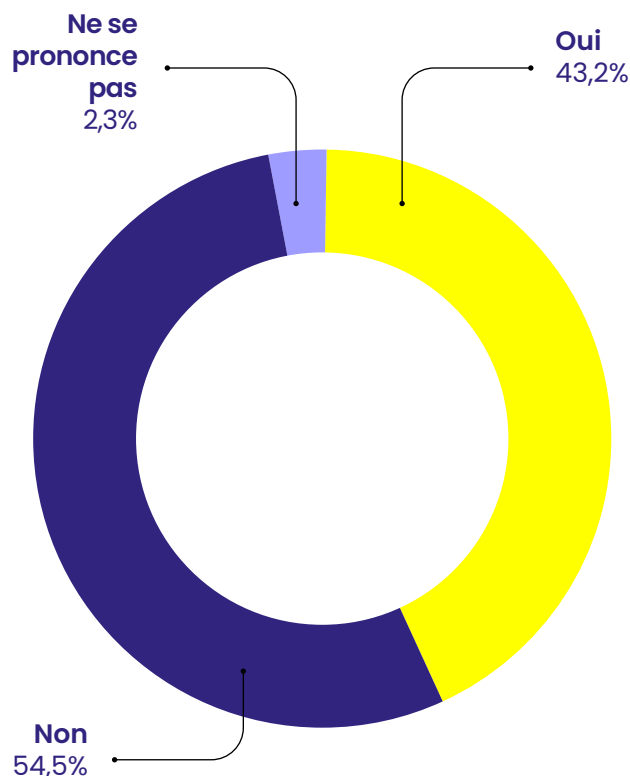
Pourtant, les moyens de cet accompagnement ne suivent pas. **43% des associations interrogées déclarent être obligées de refuser des bénéficiaires.**

A l'été 2026, au moment où se déroulait notre enquête, les associations interrogées avaient déjà dû refuser d'accueillir 4 000 femmes et enfants, soit autant que sur toute l'année 2025. Bien sûr, ce chiffre est limité au maximum par les efforts des associations qui absorbent autant de demandes pour éviter les mises en danger.

Mais pour celles qui ne pourront pas être accueillies, il s'agit d'une mise en danger directe alors même que le risque de féminicide est le plus élevé au moment où la victime décide de quitter le conjoint violent. Rappelons qu'en 2025, 111 femmes ont été victimes de féminicides par leur compagnon ou ex-compagnon¹³.

Cette situation représente également une forme de violence pour les salariées et bénévoles de ces associations, contraintes de hiérarchiser des situations qui ne devraient pas l'être.

DEVEZ-VOUS REFUSER DES BÉNÉFICIAIRES ? (N=88)



¹³ Ministère de l'Intérieur, Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple 2025, Délégation aux victimes, publié en octobre 2026.

(111 femmes)

FOCUS

UNE SURCHARGE DES DEMANDES QUI SE VOIT AUSSI SUR LES DISPOSITIFS DE LIGNES D'ÉCOUTE : **L'EXEMPLE DU 3919 VIOLENCES FEMMES INFO**

Depuis 2024, les écoutantes du **3919 Violences Femmes Info** créé et coordonné par la **Fédération Nationale Solidarité Femmes** (un des plus gros réseaux associatifs de lutte contre les violences) traitent plus de 100 000 appels par an, soit plus de deux fois plus qu'en 2017 (46 449 prises en charge téléphonique).

En 2025, 127 532 appels traitables ont été recensés sur la ligne d'écoute et 108 241 appels ont pu être traités, en augmentation par rapport à 2024¹⁴.

20 000 appels n'ont pas pu être traités, alors que les équipes d'écoutes se relaient pour être ouvertes 24h / 24. La cible de 95% d'appels traités, fixée par l'État lui-même n'est pas atteinte et le Projet de loi de finances (PLF) 2027 se contente de "poursuivre" l'effort financier¹⁵ alors qu'il faudrait le renforcer.

“

Nous ne refusons personne, mais les délais d'attente sont très longs.

— Parole de Femmes le Relais

”

“

Nous n'avons pas les moyens de faire face à toute la demande sans dégrader l'accompagnement que nous proposons (...). Par exemple, pour pouvoir intégrer un nouvel enfant dans notre programme d'accompagnement des enfants co-victimes de violences, il faut qu'un enfant sorte. La liste d'attente a pu monter à plusieurs mois ces dernières années, faute de moyens.

— CIDFF 06

”

Cette dégradation de la capacité de réponse des structures associatives se manifeste également par **l'augmentation des temps d'attente pour les prises en charge**, qui peuvent avoir des conséquences dramatiques pour des femmes attendant de l'aide pour sortir des violences ou aussi par exemple pour accéder à un avortement.

Du fait des freins qu'elle rencontre, une femme victime de violence fera en moyenne 7 allers retours avant de quitter définitivement le foyer violent.

Les sous-dotations chroniques des associations féministes renforcent cette dynamique, en allongeant les parcours de sortie pour les victimes de violences.

¹⁴ Rapport annuel du 3919 sur l'année 2025, Fédération Nationale Solidarité Femmes

¹⁵ Projet annuel de performances (PAP) pour 2027, Annexe au projet de loi de finances pour 2027, p.107

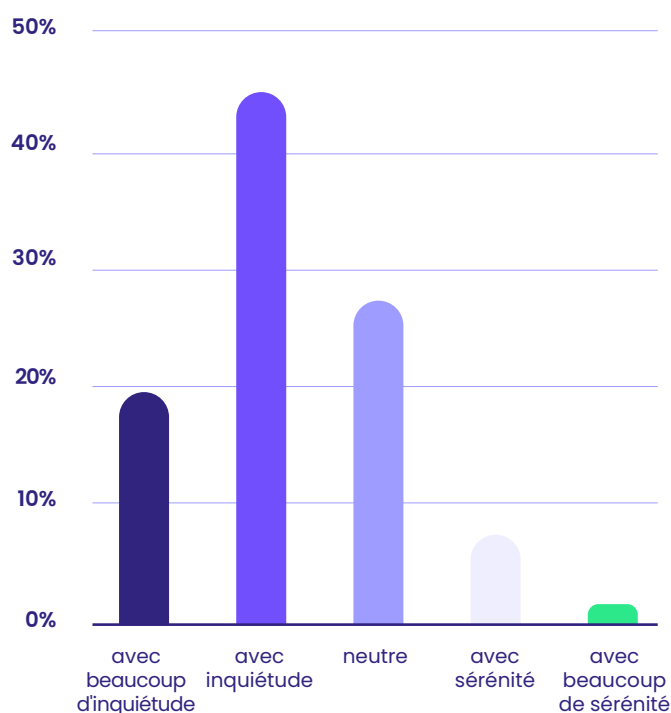
O3

SOUS-FINANCEMENT ET SOUS-EFFECTIF CHRONIQUES DANS LES ASSOCIATIONS

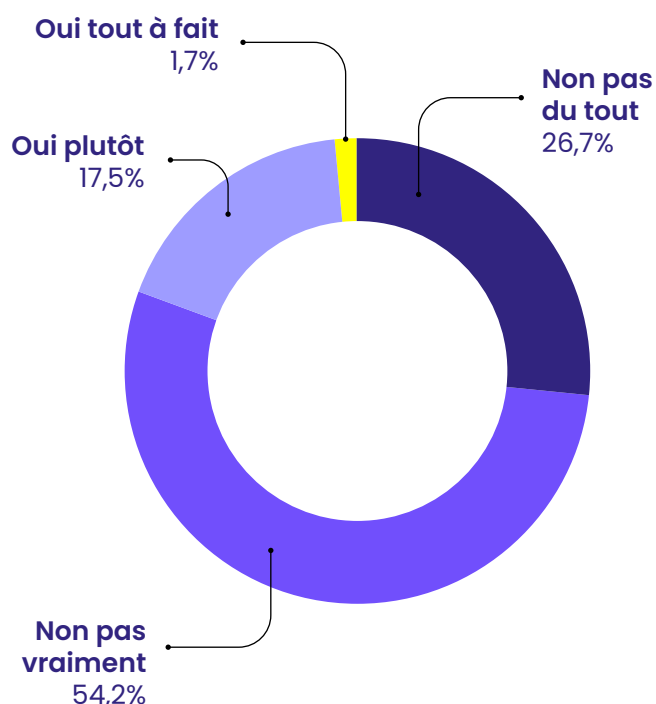
UNE SITUATION FINANCIÈRE CRITIQUE POUR LES ASSOCIATIONS

Le sous-financement chronique du secteur associatif féministe atteint aujourd'hui un point critique : 80% des associations répondantes au baromètre déclarent ne pas disposer d'une équipe suffisante pour mener à bien leurs actions d'accompagnement et 64% d'entre elles se déclarent inquiètes pour leur avenir.

COMMENT ENVISAGEZ-VOUS L'AVENIR POUR VOTRE ASSOCIATION ? (N=120)



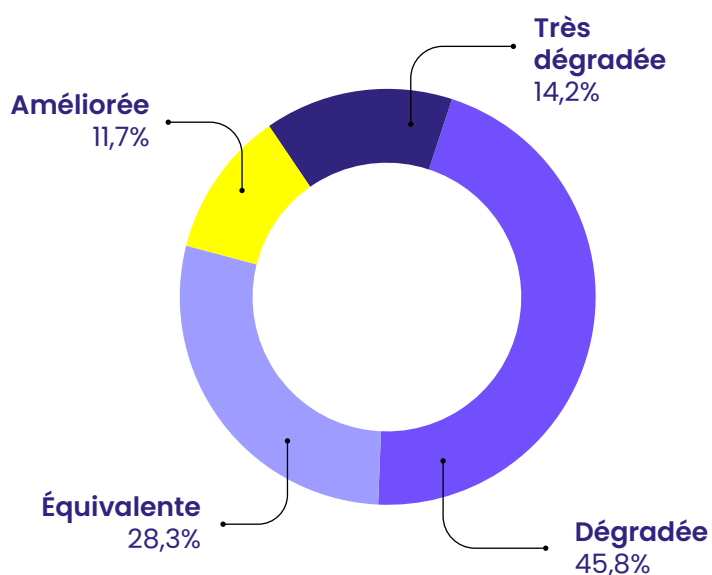
EST-CE QUE L'EFFECTIF DE VOTRE ASSOCIATION EST ADAPTÉ À VOS BESOINS POUR MENER À BIEN VOS ACTIONS ? (N=120)



En 2026, 60% des associations estiment que leur situation financière est dégradée par rapport aux années précédentes,

28% considèrent qu'elle est équivalente. La rigueur budgétaire affecte directement l'aide aux victimes de violences.

COMMENT ÉVALUEZ-VOUS LA SANTÉ FINANCIÈRE DE VOTRE ASSOCIATION EN 2026 PAR RAPPORT AUX ANNÉES PRÉCÉDENTES ? (N=120)

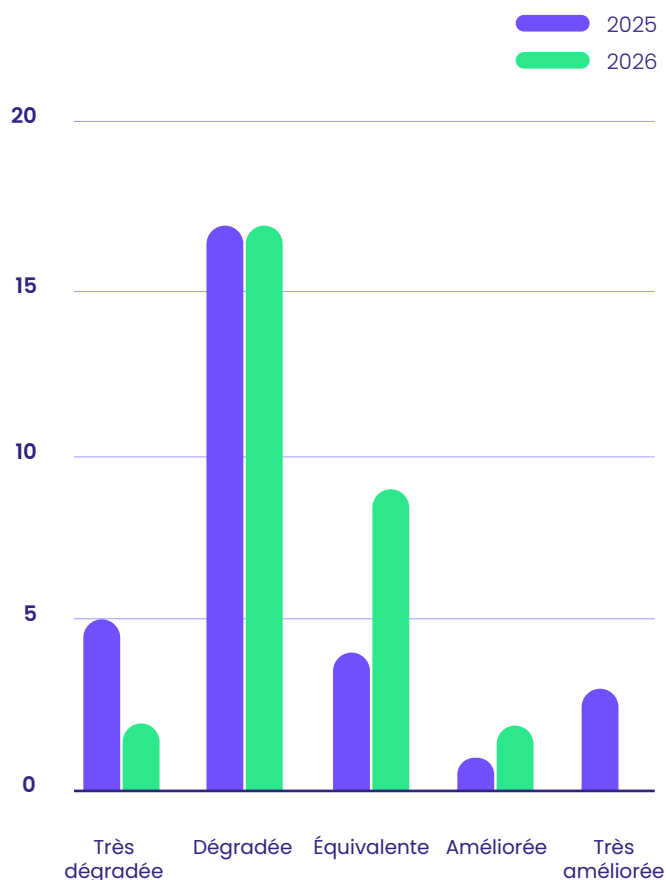


Notre enquête de 2025 *Ne leur fermons pas la porte* montrait que **71% des associations se trouvaient en situation financière dégradée** par rapport aux années précédentes¹⁶.

Si l'on prend les répondantes communes aux baromètres 2025 et 2026, elles sont 30 associations accompagnatrices dont 19 témoignent d'une situation à nouveau dégradée ou très dégradée par rapport aux années précédentes et 9 d'une situation équivalente. La situation ne s'est améliorée que pour 2 d'entre elles.

Ces résultats démontrent un enracinement de la crise. **Soit la situation dégradée stagne, soit elle empire** : pour 28 associations sur 30, il n'y a eu aucun retour à la normale. D'année en année, les difficultés se cumulent, les marges de manœuvre s'épuisent et créent des fragilités structurelles, au détriment de l'accompagnement des femmes victimes de violences.

COMMENT ÉVALUEZ-VOUS LA SANTÉ FINANCIÈRE DE VOTRE ASSOCIATION CETTE ANNÉE PAR RAPPORT AUX ANNÉES PRÉCÉDENTES ? (N=30 RÉPONSES, COMPARAISON 2025 / 2026)



Cette situation est vécue par les professionnelles de l'accompagnement des femmes victimes comme une véritable violence institutionnelle.

Les causes des difficultés financières sont cumulatives :

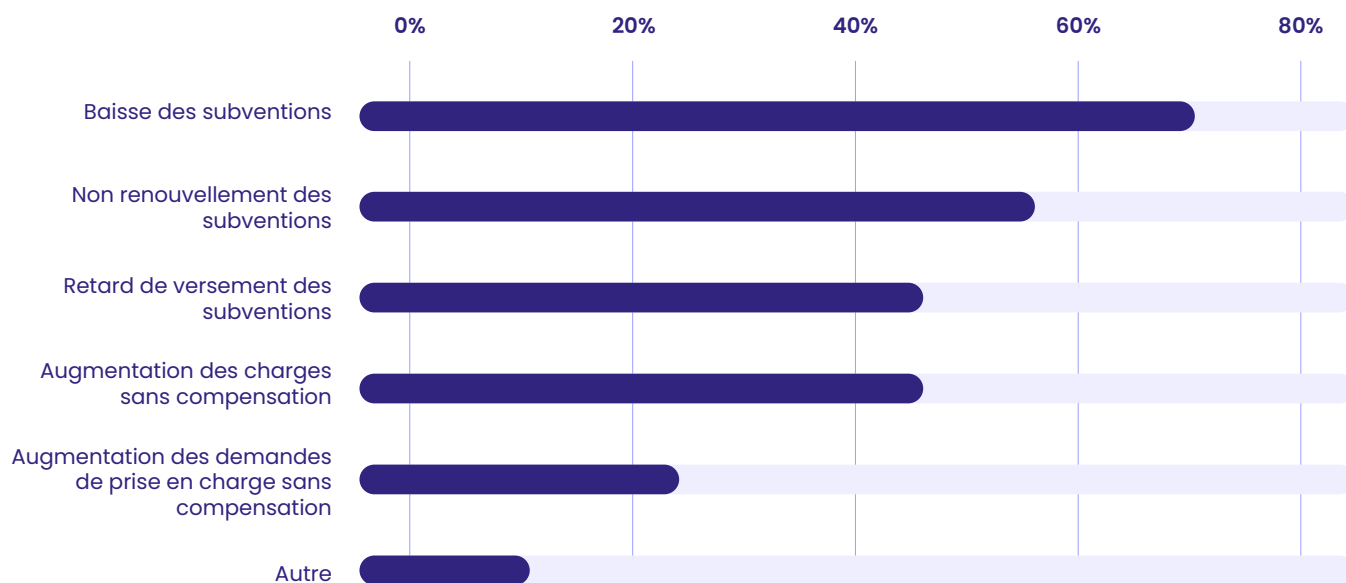
70% des associations répondantes attribuent la dégradation de leur situation financière à la **baisse des subventions**,

50% à leur **non renouvellement**,

plus de **40%** d'entre elles aux **retards de versement** des subventions acquises et à l'**augmentation des charges** sans compensation.

¹⁶ Ne leur fermons pas la porte, Fondation des Femmes, 2025

SI VOTRE SITUATION FINANCIÈRE EST DÉGRADÉE, QUELLES EN SONT LES PRINCIPALES RAISONS (N=87)



LES ACTIVITÉS ESSENTIELLES DE L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES SONT LES PLUS TOUCHÉES

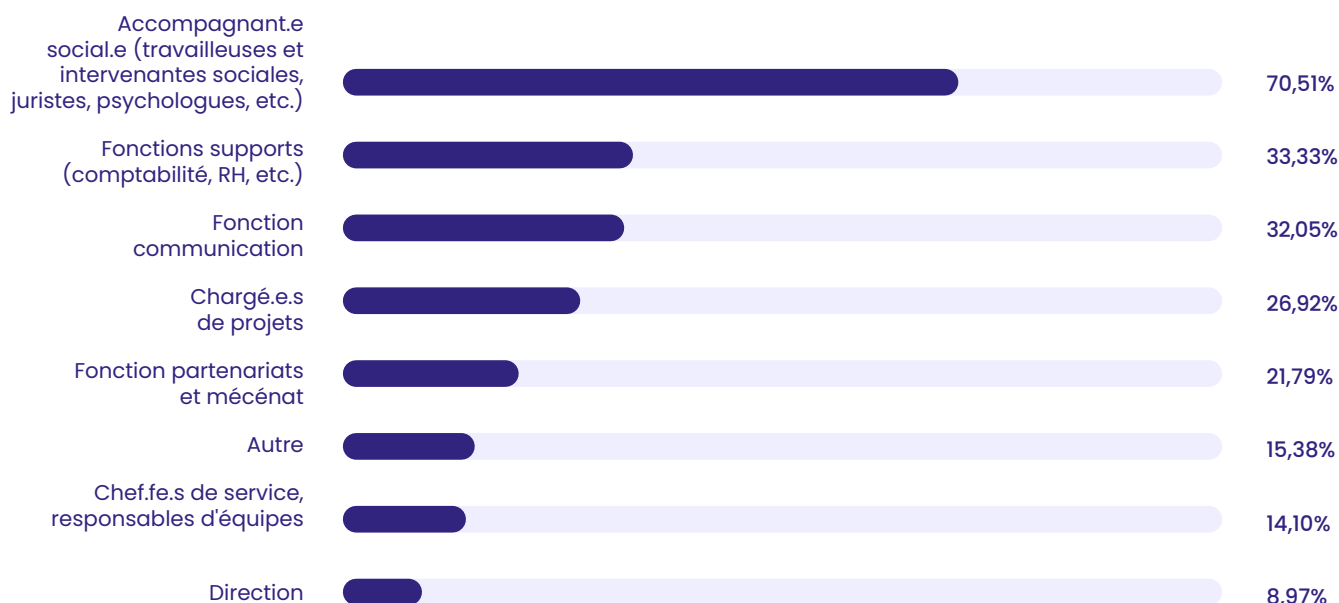
QUELLES SONT LES ACTIVITÉS LES PLUS IMPACTÉES PAR CETTE SITUATION ? (N=91)

ACTIVITÉ		NB	% (SUR 91)
Accompagnement individuel		43	47,3%
Prévention, sensibilisation, éducation		41	45,1%
Accueil et orientation		27	29,7%
Accompagnement collectif		24	26,4%
Formations		14	15,4%
Production de données, études et recherche		11	12,1%
Fournitures de biens de première nécessité		11	12,1%
Plaidoyer		9	9,9%

Près d'une association sur 2 déclare que les actions les plus touchées sont l'accompagnement individuel et la prévention, sensibilisation et éducation.

Les autres activités touchées sont pour 29% des répondantes l'accueil et l'orientation et, pour 26% l'accompagnement collectif.

EST-CE QUE CERTAINS POSTES SONT PARTICULIÈREMENT TOUCHÉS PAR LE SOUS-EFFECTIF ? (N=78, ASSOCIATIONS ACCOMPAGNATRICES)



80% des associations interrogées sont en sous-effectif.

Pour 70% des associations accompagnatrices, les postes principalement touchés par ce manque de moyens humains sont les juristes, psychologues et intervenantes sociales.

Or l'accueil et l'orientation constituent la principale porte de sortie des violences : en leur absence des femmes risquent de ne plus trouver d'interlocutrice au moment où elles osent demander de l'aide. L'accompagnement individuel, qu'il soit social, juridique ou psychologique, permet ensuite de construire un parcours dans la durée, tandis que l'accompagnement collectif rompt l'isolement et aide les femmes à reprendre du pouvoir sur leur vie. En fragilisant ces missions, c'est toute la chaîne de soutien qui est menacée.

“

Il s'agit moins d'une hausse des demandes que d'un flux non absorbable de façon chronique en lien avec le niveau de nos subventions

— CIDFF de l'Hérault

”

Affaiblir la prévention, c'est se priver d'un des seuls leviers qui permettent d'agir avant que la violence ne s'installe et d'éviter qu'elle ne se reproduise d'une génération à l'autre. C'est d'autant plus insupportable alors que l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS), qui est désormais obligatoire à l'école, ne dispose pas de moyens pour être mise en place.

“

Notre accueil sans rendez-vous est inconditionnel : nous ne refusons personne. Toutefois, nous réorientons beaucoup les personnes qui nous contactent, vers le droit commun (pour les consultations médicales) ou d'autres associations spécialisées (par exemple pour un accompagnement juridique). C'est notre capacité à animer des interventions collectives qui a diminué, car nos effectifs ont baissé en raison du manque de financements.

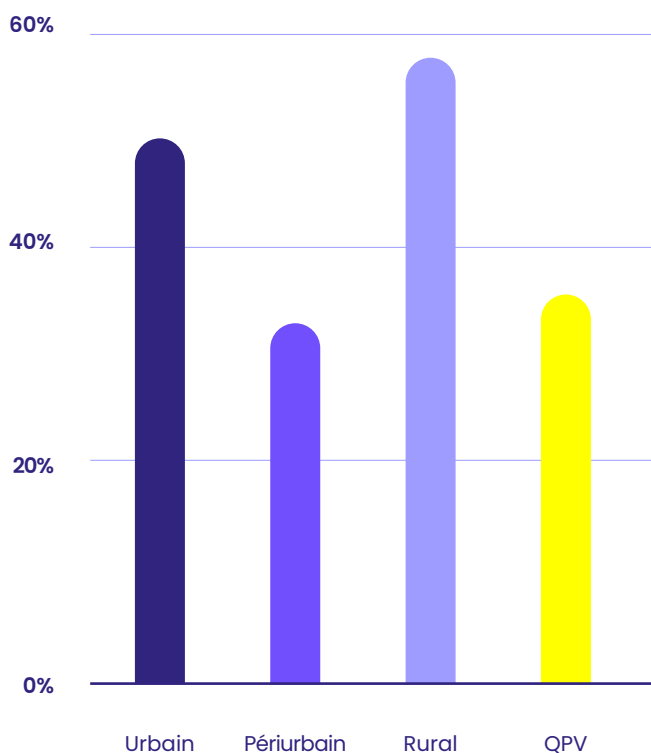
— Planning Familial du Rhône

”

LES TERRITOIRES RURAUX SONT PARTICULIÈREMENT IMPACTÉS

Cette situation de sous-financement ne se limite pas aux zones urbaines déjà bien couvertes par des dispositifs d'accompagnement : elle touche aussi des territoires où l'offre associative reste la plus fragile, en particulier en milieu rural. Ainsi, **plus de la moitié des associations répondantes alertent sur l'impact de la situation financière sur les territoires ruraux** et 21 CIDFF (sur 23) – qui sont les associations les plus implantées dans ces territoires – indiquent que les territoires ruraux sont les plus touchés.

QUELS SONT LES TERRITOIRES LES PLUS IMPACTÉS PAR LA SITUATION FINANCIÈRE ? (N=78)



“

En cas de retard ou baisse de subvention, les permanences rurales sont les plus coûteuses à maintenir.

— CIDFF 79

”

Rappelons que **50% des féminicides ont lieu en milieu rural alors que 30% de la population y vit¹⁷**. Les économies budgétaires ont des conséquences plus lourdes pour les citoyennes rurales alors que les efforts devraient au contraire être renforcés au soutien des dispositifs d'accompagnement dans ces territoires.

Quand les dispositifs de proximité n'existent pas, les femmes victimes de violences sont contraintes de se déplacer, parfois sur de longues distances pour trouver de l'aide : cela pénalise d'autant plus les plus précaires d'entre elles pour qui cela engendre des frais supplémentaires.

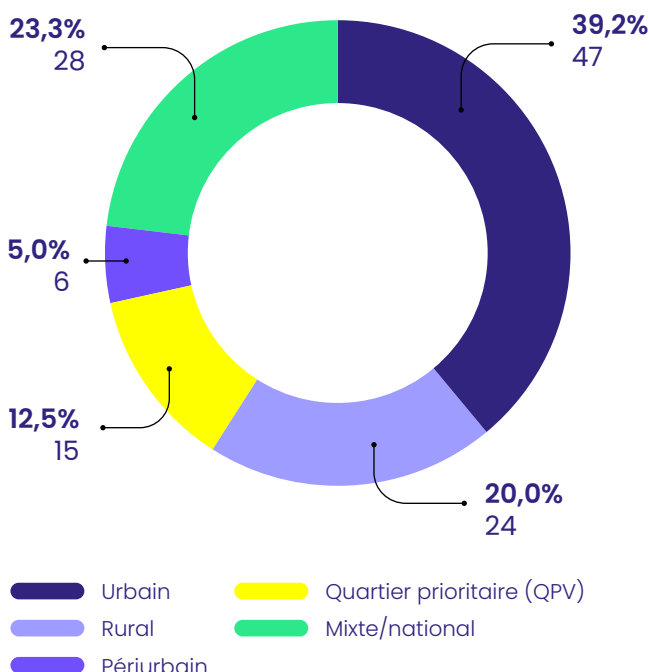
“

Nous faisons face à des difficultés spécifiques pour permettre aux femmes notamment en milieu rural de pouvoir accéder à de l'information sur leurs droits. Les dispositions géographiques et sociales compliquent le déploiement de permanences d'information juridique au plus de près des habitantes. Nous recherchons en permanence des moyens pour pérenniser nos actions d'aller-vers.

— CIDFF de la Manche

”

RÉPARTITION DES 120 RÉPONDANTES PAR TYPE DE TERRITOIRE



La question de l'accessibilité à des dispositifs d'écoute et d'orientation dans les milieux ruraux nécessite de réfléchir à des programmes et des investissements spécifiques. En novembre 2025, la Fédération Nationale des Centres d'Information des Droits des Femmes et des Familles rappelait que l'accès aux droits ne devrait jamais dépendre de où l'on vit et ont mis en avant des dispositifs innovants comme les équipes mobiles et les réseaux de référents de proximité formés¹⁸.

¹⁷ Femmes et ruralité : en finir avec les zones blanches de l'égalité, délégation aux droits des femmes du Sénat, 2021

¹⁸ Colloque ruralité, FNCIDFF, 2025

“

Nous avons des baisses de subventions de la part des communes ou des communautés de communes, notamment les moyennes villes. Cela est préjudiciable pour garantir un accès au droit et à l'écoute (notamment dans les cas de violences intrafamiliales) en ruralité.

— CIDFF 80

”

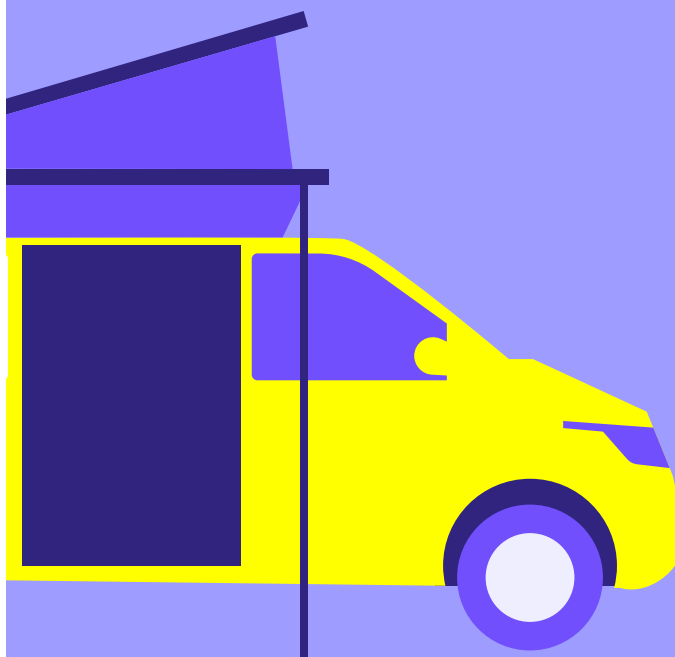
FOCUS

EXEMPLE DU DISPOSITIF VAN NINA ET SIMON.E.S

Le Van Nina et Simon.e.s est un dispositif mobile de prévention, d'écoute et d'orientation porté par les CIDFF, dédié à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Conçu comme un outil d'aller-vers, il permet d'intervenir directement auprès des publics afin de réduire les inégalités d'accès à l'information et aux dispositifs d'aide.

Déployé dans plusieurs départements, le dispositif reste sous-financé, notamment dans l'Aisne où le CIDFF a dû suspendre l'activité par manque de moyens.

Des dispositifs similaires existent dans d'autres réseaux comme le Bus de Gerty de l'association Solidarité Femmes en Guadeloupe.



O4

PAS DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SANS BUDGET

Sous couvert de rigueur budgétaire, les choix politiques ont des conséquences très concrètes pour les vies des femmes en France. Alors que les besoins d'accompagnement augmentent et que les associations alertent, les budgets destinés aux associations de lutte contre les violences faites aux femmes stagnent voir diminuent.

En 2023, notre étude *Où est l'argent contre les violences faites aux femmes* évaluait à 184,4 M€ l'ensemble des crédits de l'État consacrés à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, dont 20,9 M€, à l'accompagnement des victimes par les associations¹⁹. Des dépenses réparties sur différents budgets, dont le budget 137. Si l'État ne fournit plus de chiffrage transversal de sa politique de défense de l'égalité femmes hommes et de lutte contre les violences faites aux femmes, ces crédits dépendent largement du BOP 137.

Or, la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale constate, depuis le projet de loi de finances pour 2025, « une progressive mais certaine stagnation des crédits alloués à la lutte contre les VSS notamment au sein du programme 137 »²⁰. Dans le PLF 2025, le seul poste en hausse du programme 137 était l'aide universelle d'urgence. Les autres actions du programme restaient stables, sans même être revalorisées au niveau de l'inflation.

Le PLF 2026 a reproduit cette logique. Le programme y stagnait à 95,65 M€, contre 94,02 M€ en loi de finances initiale (LFI) pour 2025, et seule l'aide universelle d'urgence progressait, de 5,9 M€²¹. Cette hausse était en partie financée par des baisses sur les autres actions : les crédits consacrés à la lutte contre les violences et la prostitution reculaient de 1 M€, ceux de l'accès aux droits et de l'égalité professionnelle de 2,6 M€, et les

crédits de communication et de sensibilisation étaient divisés par deux.²² Les rapporteuses Julie Delpech et Marie-Charlotte Garin l'ont souligné : cette augmentation relève d'une dépense « de guichet », sans traduire une ambition nouvelle.²³

Seule l'intervention du Parlement a limité ce recul. En 2025, il avait relevé le programme de 85,1 M€ dans le projet initial à 94,0 M€ dans la loi votée²⁴. En 2026, il a de nouveau ajouté 3 M€ aux crédits de lutte contre les violences, portant le programme à 98,65 M€.²⁵

2027 CONFIRME ET AGGRAVE LA TENDANCE

À l'heure où nous finalisons la rédaction de ce rapport, le projet de loi finance pour 2027, rendu public il y a quelques jours, confirme ce diagnostic. La hausse du BOP 137 de 7,63 M€, soit une augmentation de 7,7%, pour un programme porté à 106,28 M€²⁶, correspond à nouveau à la montée en charge mécanique de l'aide universelle d'urgence pour 90%. **La hausse affichée ne traduit donc pas une ambition nouvelle.**

Le Gouvernement affirme que « le soutien aux associations luttant contre les VSS sera conforté »²⁷. Les chiffres disent l'inverse.

Les deux principales actions associatives n'évoluent que sous l'effet d'un jeu d'écriture de 1M€ entre elles (déplacement des financements Segur de l'action 25 vers l'action 24)²⁸. Les crédits de communication et de sensibilisation du programme 137 ont été divisés par deux en 2026 et ne sont pas rétablis en 2027²⁹. Les espaces de vie affective, relationnelle et sexuelle, qui ont réalisé plus de 13 000 interventions auprès de 190 000 élèves en 2024, n'obtiennent que 0,1 M€ supplémentaires³⁰ alors que l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle est désormais obligatoire à l'école. Hors ce réajustement, les crédits de lutte contre les violences sont stables, et seul le volet prostitution progresse, de 0,7 M€³¹.

L'aide universelle d'urgence est une avancée réelle pour les victimes, et nous la saluons. Mais elle ne remplace pas l'accompagnement. Une aide de 898 € en moyenne permet de quitter le domicile ; elle ne permet ni d'être écoutée, ni d'être accompagnée dans ses démarches juridiques, ni de se reconstruire. **Or c'est précisément cet accompagnement que l'État ne finance plus à la hauteur des besoins.**

Faute de moyens nouveaux à la hauteur, le programme 137 se transforme ainsi en budget de prestation, au détriment du tissu associatif.

Les territoires paient le prix fort. Les territoires ruraux sont désignés comme les plus touchés par la situation financière par près de six associations sur dix et par 21 des 23 CIDFF répondants. Les permanences rurales, les plus coûteuses à maintenir, sont les premières menacées. Le PLF 2027 prévoit une réforme qui risque de réduire encore le maillage territorial. En effet, dans un objectif de lisibilité, l'État souhaite créer un dispositif unique d'accueil, d'écoute et d'orientation au lieu des 294 accueils de jour et lieux d'écoute du territoire national, conduisant à la fusion de certains dispositifs localement. Il apparaît, au regard du PLF présenté par le gouvernement, que non seulement cette transformation ne sera pas l'occasion de renforcer des dispositifs largement saturés, mais l'opportunité au contraire d'en réduire le financement global de plus d'1M€, passant de 13,4 en 2026 à 12,3M€ en 2027.

LE BUDGET VOTÉ N'EST PAS NÉCESSAIREMENT LE BUDGET QUI SERA RÉELLEMENT DÉPENSÉ

En 2024 et en 2025, les besoins liés à l'aide universelle d'urgence ont été sous-évalués, obligeant l'État à des ajustements en cours d'année, comme l'ont documenté les députées Julie Delpech et Marie-Charlotte Garin dans le rapport précité pour la Délégation aux droits des femmes sur le PLF 2026³². En 2024, 28,5 M€ de crédits supplémentaires ont dû être ouverts en fin d'année.

En 2025, 20,4 M€ étaient prévus pour l'aide universelle d'urgence ; 29 M€ ont finalement été dépensés. L'État étant tenu de verser cette aide à chaque femme éligible, cet écart de 8,5 M€ devait être couvert en cours d'année. Le rapport annuel de performance (RAP) du programme 137 pour 2025 fait état du mécanisme de précaution mis en œuvre : 5,17 M€ gelés dès le début d'année (5,5% de la LFI) puis un surgel supplémentaire de 4,3 M€ début mai³³, appliqués à l'ensemble du programme.

Autrement dit, **pendant plusieurs mois, une partie des crédits destinés aux subventions associatives, à la lutte contre les violences et à la sensibilisation a été rendue indisponible.** Ces crédits ont ensuite été en grande partie dégelés mais les mouvements de gestion ont bénéficié en priorité à l'aide universelle au détriment des autres actions.

L'action 23, qui finance les actions de soutien du programme égalité entre les femmes et les hommes (campagnes de sensibilisation, pilotage politique publique) n'a ainsi été exécutée qu'à 40%. L'action 25, consacrée à la prévention et à la lutte contre les violences et la prostitution affiche 44,1 M€ dépensés pour 45,9 M€ votés, soit un taux de 96% en apparence satisfaisant. Or, cette ligne a bénéficié de 3,44 M€ de fonds de concours de l'AGRASC, issus des avoirs criminels saisis et fléchés vers la lutte contre la prostitution³⁴. Par essence, ces fonds supplémentaires ne sont pas budgétés initialement et ne font pas partie des crédits votés par le Parlement.

¹⁹ Où est l'argent pour la lutte contre les violences faites aux femmes, Fondation des Femmes, 2023 : chiffres issues du PLF 2023

²⁰ Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, Rapport d'information sur le coût des violences sexistes et sexuelles et l'accompagnement des victimes, n° 3196, Mmes Sandrine Josso et Élise Leboucher, septembre 2026. p. 33

²¹ PAP 2026, p. 15

²² (ibid.).

²³ Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, Rapport d'information sur le projet de loi de finances pour 2026, n° 2114, Mmes Julie Delpech et Marie-Charlotte Garin, novembre 2025, p.21

²⁴ PAP 2026, p. 17

²⁵ PAP 2027, p. 96

²⁶ PAP 2027, p. 86 et 96

²⁷ PLF 2027, p. 18

²⁸ PAP 2027, p. 101 et 106

²⁹ PAP 2027, p. 96

³⁰ PAP 2027, p. 103

³¹ PAP 2027, p. 107

³² Rapport délégation DDF n° 2114, p. 13-14

³³ Rapport annuel de performances, annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2025 - PROGRAMME 137

³⁴ Ibid.

Une fois ces fonds retirés, la dépense financée par le budget de l'État sur cette action tombe autour de 40,6 M€, soit environ 89% des crédits votés : **près de 5 M€ de moins que prévu pour la prévention et la lutte contre les violences et la prostitution**, alors même que des associations alertent sur leurs difficultés financières et incapacité à répondre aux besoins.

L'exécution du budget 2025 illustre bien à quel point les chiffres affichés peuvent masquer la réalité des moyens alloués aux associations.

Par ailleurs, il n'est pas acceptable de faire peser sur la trésorerie des associations la tendance gouvernementale à sous-estimer le nombre d'aides universelles d'urgence pour faire des économies dérisoires.

L'enveloppe 2027 prévue pour l'aide universelle d'urgence (33,3 M€) ne dépasse que d'environ 6% son coût sur les douze derniers mois connus, alors que le nombre d'aides versées a encore progressé

de près de 25% au premier semestre 2026³⁵. Si les dépenses dépassent à nouveau les prévisions, **le risque est réel que leur financement soit assuré par des crédits prélevés sur les autres actions du programme.**

Les associations risquent ainsi de devenir la variable d'ajustement d'un budget sous-évalué dès son origine.

En 2027, le Gouvernement prévoit en outre de mettre en réserve 4% des crédits hors dépenses de personnel³⁶. Appliqué au programme 137, ce taux représenterait environ 4,25 M€, soit près de six fois les 0,74 M€ supplémentaires accordés aux actions qui financent les associations, une hausse qui ne couvre même pas l'inflation.

L'aide universelle d'urgence et l'accompagnement associatif sont deux réponses complémentaires aux violences faites aux femmes. **La gestion actuelle des crédits tend pourtant à les mettre en concurrence, ce qui est contre-productif.**

³⁵ PAP 2027, p. 108-109

³⁶ PLF 2027, p. 18

FOCUS

TRANSPARENCE DE L'ÉTAT SUR LES FINANCEMENTS AUX ASSOCIATIONS

Depuis près de 10 ans, la Fondation des Femmes documente la situation des associations féministes et les financements publics dédiés à la lutte contre les violences faites aux femmes. **Cet exercice se heurte pourtant à une opacité persistante.**

Ces dernières années, l'architecture du programme 137 du projet de loi finance a changé 3 fois de format, rendant complexes et incertains les exercices de comparaison et d'analyse d'une année sur l'autre. Le document de politique transversale produit les années précédentes, censé offrir une vision d'ensemble, reste également obscur

dans sa construction. Il agrège des crédits de manière hétérogène selon les ministères, ne permettant pas de produire une analyse des budgets réellement dédiés à l'accueil et l'accompagnement des victimes, contrairement à l'approche de budgétisation sensible au genre pourtant essentielle à la mise en oeuvre d'une réelle politique publique en la matière.

La France doit se mettre au niveau de ses voisins européens quant à la transparence de l'utilisation des fonds publics consacrés à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

CONCLUSION

Pour la deuxième année consécutive, le constat est sans appel : la crise des associations qui accompagnent les femmes victimes de violences et vulnérables s'installe. 60% d'entre elles jugent leur situation financière dégradée en 2026 alors que leurs besoins ne cessent de croître. Faute de moyens, elles réduisent l'accueil, l'accompagnement et la prévention et 43% d'entre elles sont contraintes de refuser des femmes et enfants.

Cette situation découle de choix budgétaires et politiques : subventions en baisse ou non renouvelées, versements tardifs, charges nouvelles non compensées. Derrière un budget et une ambition affichés en hausse, les crédits destinés aux associations sont les premiers impactés.

La loi intégrale contre les violences sexuelles en est un exemple récent et n'aura pas l'effet escompté si son financement et particulièrement celui des associations n'est pas garanti.

La lutte contre les violences faites aux femmes ne peut reposer sur des associations mises en difficulté.

Nous appelons l'État à garantir aux associations des financements pluriannuels, stables, versés dans les temps et à compenser les charges et la hausse des besoins. Les vies des femmes et des enfants ne peuvent servir de variable d'ajustement budgétaire.



MÉTHODOLOGIE

Dans la continuité de l'enquête *Ne leur fermons pas la porte* sur la situation des associations féministes en 2025, la Fondation des Femmes a ouvert une nouvelle consultation aux associations spécialisées dans la lutte contre les violences et pour l'égalité femmes hommes faisant partie de la base de données de la Fondation des Femmes, soit 1 211 associations entre le 20/07 et le 04/09/2026.

Parmi les 120 associations répondantes, 88 associations sont accompagnatrices.

Leur grand nombre s'explique par une sélection délibérée au vu du focus de ce baromètre sur l'accompagnement des femmes et enfants par les associations féministes en France.

Le baromètre a été relayé par les réseaux FNCIDFF et Planning Familial à leurs antennes et associations départementales, ce qui peut expliquer une sur-représentativité de leurs réponses. Les associations du réseau CIDFF représentent 19,8% des répondantes contre 8,1% des associations spécialisées, soit un écart statistiquement significatif (test du χ^2 , $p < 0,001$). Le réseau Planning Familial présente un écart de même nature mais plus modéré, non significatif sur cet échantillon. Ces deux réseaux comptent parmi les principaux acteurs de l'accompagnement des femmes victimes de violences, de l'accès aux droits et de l'accès à l'avortement en France, ce qui explique en partie leur poids dans les réponses obtenues.

Le réseau Solidarité Femmes est quant à lui représenté à un niveau conforme à son poids réel sur le territoire.

Afin de vérifier la robustesse des résultats présentés dans ce rapport, les résultats du réseau CIDFF ont été comparés à la tendance générale et il a été signifié dans les différentes parties du rapport quand elles se différencient.

La répartition géographique des associations répondantes est statistiquement conforme à la population du territoire français (test du χ^2 , $p=0,15$), à l'exception d'une surreprésentation du territoire francilien (22,5% des réponses pour 18,2% de la population française).

Cette surreprésentation est cohérente avec la base de données associatives de la Fondation des Femmes sur laquelle l'enquête a été administrée.

Les régions Bourgogne Franche-Comté, Normandie et Hauts-de-France sont sous-représentées, la première n'ayant reçu aucune réponse. Par rapport à la taille de l'échantillon, cela peut traduire un moindre maillage associatif féministe ou des difficultés de réponse au questionnaire dans ces territoires.

Les territoires ultra-marins sont en revanche bien représentés, avec 7 associations répondantes soit 5,8% de l'échantillon pour 3,3% de la population nationale. 26 répondantes sont nationales ou multirégionales (au moins 3 régions).

Région	% dans l'échantillon	% population
Auvergne-Rhône-Alpes	16,38%	12,04%
Bourgogne Franche Comté	0,00%	4,07%
Bretagne	5,17%	5,07%
Centre-Val de Loire	3,45%	3,76%
Corse	0,86%	0,52%
Grand Est	5,17%	8,08%
Hauts de France	4,31%	8,71%
Ile de France	20,69%	18,15%
Normandie	1,72%	4,87%
Nouvelle Aquitaine	11,21%	9,02%
Occitanie	7,76%	9,04%
Pays de la Loire	7,76%	5,74%
Provence Alpes Côte d'Azur	9,48%	7,64%
Ultra Marins	6,03%	3,28%

SUR LES 120 RÉPONDANTES :

39%

se situent en territoire **urbain**
(47 associations)

20%

se situent en territoire **rural**
(24 associations)

12,5%

se situent en **quartier prioritaire de la politique de la ville** (15 associations)

5%

se situent en **territoire périurbain**
(6 associations)

23%

les réponses restantes couvrent des **implantations mixtes ou des structures à portée nationale ne se rattachant pas à un seul type de territoire.**
(28 associations)

79,2%

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles

53,3%

La déconstruction des stéréotypes de genre

46,7%

L'accès aux droits

Les associations répondantes se positionnent le plus souvent sur plusieurs thématiques d'intervention à la fois (question à choix multiples) avec une moyenne de 4 thématiques déclarées par association. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles reste la thématique la plus représentée (79,2%) suivie par la déconstruction des stéréotypes de genre (53,3%) et l'accès aux droits (46,7%), ce qui traduit des missions larges des associations féministes spécialisées avec un volet prévention et sensibilisation conséquent. Les thématiques de l'accès à l'emploi et à l'égalité professionnelle (35%) et de l'accès à la santé, à la sexualité et à l'avortement (33,3%) sont également bien représentées.

Thématique	Nb associations	% (sur 120)
Lutte contre les violences sexistes et sexuelles	95	79,2%
Déconstruction des stéréotypes de genre	64	53,3%
Accès aux droits	56	46,7%
Accès à l'emploi et à l'égalité professionnelle	42	35%
Accès à la santé, sexualité, avortement	40	33,3%
Lutte contre la précarité	30	25%
LGBTphobies (lesbophobie/biphobie/transphobie)	29	24,2%
Lutte contre le système prostitutionnel	23	19,2%
Autre	22	18,3%
Exil : violences et accès aux droits	21	17,5%
Lutte contre le racisme	21	17,5%
MGF et mariages forcés	20	16,7%
Lutte contre le validisme	13	10,8%

À l'inverse, les thématiques les moins représentées répondent à des besoins spécifiques qui demandent une expertise dédiée : la lutte contre le racisme (17,5%), la lutte contre les mutilations sexuelles et les mariages forcés (16,7%) et la lutte contre le validisme (10,8%).

Le nombre de thématiques déclarées par association varie fortement : 25% des répondantes ont une seule thématique et certaines ciblent jusqu'à 12 thématiques pour les structures les plus généralistes. Ceci traduit la coexistence dans l'échantillon d'associations spécialisées sur un enjeu unique et de structures multi-thématiques à approche intersectionnelle.



**FONDATION
DES FEMMES**

Conception et analyse :
Ophélie Delmas, Faustine Garcia

Rédaction :
Ophélie Delmas, Faustine Garcia,
Laura Slimani, Floriane Volt

Mise en page :
Anaïs Monnot